

SIGLE	CONVERGENCE FORMATION	CREATION	VERSION	AUTEUR	MAJ
OVT	CASANOVA Charlène	01/01/2020	3	LEA Valérie	07/11/2025

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES OPERATEUR EN TELESURVEILLANCE : MAC OT



Durée :

31H00 réparties sur 4 jours si renouvellement carte SST

24H00 réparties sur 3 jours si certification secourisme en cours de validité



Obligations réglementaires :

Le livre VI du code de la Sécurité Intérieure impose aux personnes souhaitant exercer un métier de Sécurité Privée d'obtenir, préalablement à leur entrée en formation, une autorisation délivrée par le CNAPS. Arrêté du 27 février 2017 sur la Formation Continue des agents OVT : Article 6 : Pour la formation continue des personnes titulaires de la carte professionnelle avec mention TELESURVEILLANCE. Agents qui exercent une activité mentionnée au 1° de l'article L.611-1 du CSI consistant à fournir des services ayant pour objet la surveillance par des systèmes électroniques de sécurité.



Nombre de candidats :

04 minimum à 12 candidats maximum par session afin de préserver les meilleures conditions d'apprentissage.



Lieu :

En présentiel au Centre Convergence Formation

Les stages de formation continue peuvent également être dispensés dans les locaux de l'entreprise par un formateur relevant d'un organisme de formation autorisé par le conseil national des activités privées de sécurité, dans les conditions fixées par l'arrêté du 23 octobre 2024. La date et le lieu où se déroule le stage doivent être déclarés au conseil national des activités privées de sécurité dans un délai de quinze jours avant le début de chaque session.



CONVERGENCE Formation – www.convergence-formation.com

Déclaration d'Activité enregistrée sous le N° 93060804906 du Préfet de région PACA. 802936245 RCS ANTIBES

SIGLE	CONVERGENCE FORMATION	CREATION	VERSION	AUTEUR	MAJ
OVT	CASANOVA Charlène	01/01/2020	3	LEA Valérie	07/11/2025



AVANT PROPOS

Convergence Formation est agréé à dispenser la formation Maintien Actualisation des Compétences des opérateurs en télésurveillance. Agrément CNAPS N° FOR-006-2027-01-06-20210623557.

DESCRIPTION

Le MAC OT est une formation obligatoire permettant de maintenir les connaissances et les compétences professionnelles requises à jour pour continuer d'exercer. Cette formation est obligatoire pour accéder au renouvellement tous les 5 ans de la carte professionnelle.



Public

Les candidats disposent des prérequis indispensables à l'exercice de la profession : (Expression écrite et orale en français des candidats, leur niveau est celui défini par le niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues, tel qu'adopté par le comité des ministres du Conseil de l'Europe dans sa recommandation CM/Rec (2008) du 2 juillet 2008. Un diplôme français de niveau 4 (par exemple Certificat d'Aptitude Professionnel) peut justifier du niveau B1 pour les ressortissants français.

Concernant spécifiquement les ressortissants étrangers, le test B1 tel que défini par l'Arrête du 31 mars 2022 relatif à la vérification du niveau de maîtrise de la langue française est obligatoire.



Accessibilité

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Contactez-nous pour plus d'informations.



Prérequis

Posséder une autorisation préalable ou provisoire délivrée par la commission régionale ou interrégionale d'agrément et de contrôle du CNAPS ou un numéro de carte professionnelle en cours de validité ; connaissance de la langue française, capacité à rédiger un compte-rendu par oral et par écrit (niveau test B1 du Cadre européen de référence pour les langues), savoir compter ; pour les ressortissants étrangers hors Union Européenne, le titre de séjour doit avoir été délivré depuis au moins 5 ans pour le territoire français.



Objectifs

Maintenir les connaissances et compétences réglementaires et techniques d'opérateur en télésurveillance ; mettre en œuvre les bonnes pratiques professionnelles ; renouveler une carte professionnelle délivrée par le CNAPS pour l'activité d'opérateur en télésurveillance.



Délai d'acceptation de la Convention d'entrée en formation :

Le candidat à la formation MAC OT bénéficie de 14 jours pour acceptation de sa convention d'entrée en formation.

CONVERGENCE Formation – www.convergence-formation.com

Déclaration d'Activité enregistrée sous le N° 93060804906 du Préfet de région PACA. 802936245 RCS ANTIBES

2721 Chemin de St Bernard
06600 Antibes
N° CNAPS : FOR-006-2027-01-06-20210623557
N° SIRET : 802936245 00033

66 B, Avenue Pierre de Coubertin
06200 Nice
N° CNAPS : FOP-006-2026-04-21-20251005754
N° SIRET : 802936245 00041

SIGLE	CONVERGENCE FORMATION	CREATION	VERSION	AUTEUR	MAJ
OVT	CASANOVA Charlène	01/01/2020	3	LEA Valérie	07/11/2025



Formateurs :

Tous les formateurs justifient des compétences et autorisations spécifiques pour intervenir dans la formation MAC OT. L'expérience et les qualifications des formateurs sont conformes aux exigences de l'arrêté du 1er juillet 2016 modifié relatif à la certification des organismes de formation.



Programme :

Le programme est divisé en 5 modules :

MODULES	DESCRIPTIF	31H00
Module 1	Secourisme si absence de certification en cours de validité	07H00
Module 2	Cadre juridique-Principes de la République	03H00
Module 3	Cadre juridique d'intervention de l'agent de sécurité	07H00
Module 4	Cadre professionnel	07H00
Module 5	Module technique	07H00



Matériels pédagogiques :

Salles équipées d'écrans connectés, rétroprojecteurs et tableau blanc.

QUIZZBOX avec manettes

Supports de cours remis aux participants.

Matériels nécessaires à l'obtention de l'habilitation INRS : Mannequins nourrissons, enfants et adultes permettant la formation aux gestes de premiers secours, défibrillateur de formation et matériels de simulation de blessures. Tout le matériel nécessaire à la formation spécifique du MAC OT conformément à l'arrêté du 1er juillet 2016 modifié relatif à la certification des organismes de formation (article matériels affectés aux plateformes pédagogiques) ainsi que par le décret n° 2024-311 du 4 avril 2024 relatif à la formation aux activités privées de sécurité. PC de télésurveillance et vidéoprotection à disposition avec écrans/caméras/logiciel/Alarmes anomalie et intrusion.



Evaluation :

Evaluation formative continue sous forme de devoirs à questions ouvertes/QCM/QCU/exercices pratiques pour chaque module étudié.



Obtention de l'attestation de réalisation :

La présence du participant est obligatoire sur l'ensemble des modules exigés pour l'obtention de l'attestation. Dans ce cas, l'attestation de réalisation au MAC OT ainsi qu'un dossier complet de renouvellement de la carte professionnelle lui sera transmis pour envoi au CNAPS.